

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 mars 2024

OBJET :

**Répartition intercommunale des charges
liées à la scolarisation d'enfants
de plusieurs communes :
Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)
année scolaire 2022-2023**

**Rapporteur : MME POYDENOT
Délibération n°13**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapporteur informe le Conseil municipal que l'Education Nationale a créé une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) implantée à l'école élémentaire de Mouzimpré à Essey-lès-Nancy.

Cette classe a accueilli 10 élèves au cours de l'année scolaire 2022-2023, dont 3 venant de communes autres qu'Essey-lès-Nancy conformément à une décision d'affectation de la commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ou par la commission de circonscription compétente, cette décision s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer dans les conditions définies par les articles L212-8 et R 212-21 du Code de l'Education.

La participation demandée aux communes d'origine des enfants pour l'année scolaire 2022-2023 est évaluée sur la base du montant des dépenses obligatoires de fonctionnement, calculé sur l'ensemble des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy et versé par la commune d'Essey-lès-Nancy pour la période du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022 et du 1er janvier 2023 au 31 août 2023. Cette somme est ramenée au coût par élève en prenant en compte l'ensemble des enfants fréquentant ces écoles publiques.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le coût par élève (dépenses obligatoires) fréquentant les écoles maternelles et élémentaires d'Essey-lès-Nancy est d'un montant de **1 004,08 euros** (voir tableau).

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission « Éducation », en date du 12 mars 2024, il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce coût par élève et de l'appliquer aux communes concernées.

Un titre de recette sera émis par le service comptable à l'encontre des communes suivantes redevables envers la Mairie d'Essey-lès-Nancy, à savoir :

-La commune de SEICHAMPS (un élève) soit la somme de **1004,08 euros**,

-La commune de ART-SUR-MEURTHER (un élève) soit la somme de **1004,08 euros**,

-Le syndicat intercommunal scolaire de la Bouzule (un élève) soit la somme de **1004,08 euros**.

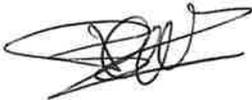
DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 mars 2024.

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	15 mars 2024
- Convocation distribuée le :	15 mars 2024
- Affichage de la liste des délibérations le :	29 mars 2024
- Affichage du procès-verbal le :	31 mai 2024

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN,
Mme Monika POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME DROUVILLE, Adjoint.

- M. BRUNE, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, Aïcha MENZRI,
MME BLONDELET, M. VOIDIER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD,
M. CHEVARDÉ, M. KATZ M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Pascal LAURENT
- Mme Brigitte SCHINDLER à Mme Monika POYDENOT
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET
- M. Dominique GONCALVÈS à M. Gilles BOURGUIGNON

EXCUSÉ

- M. Mallory KOENIG

ABSENTS

- Mme Gaëlle BARDOUL
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Elise DROUVILLE

Pour extrait

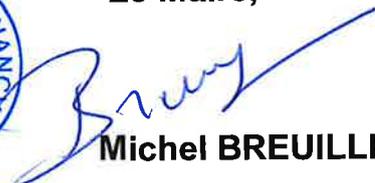
La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE